

REGLEMENT DU 1^{er} TRAIL URBAIN DES DUCS (T.U.D.)

Article 1 : Organisation

Le Trail Urbain des Ducs est organisé par l'Association Multisports Barisienne (AMB)

Il se déroulera à Bar le Duc le dimanche 13 avril 2014

Article 2 : Parcours

L'épreuve s'effectue sur une boucle de 12 km environ avec un dénivelé de 300 mètres.

Il emprunte les rues de Bar le Duc et les chemins alentours.

Article 3 : Participants

Le T.U.D. est ouvert aux féminines et aux masculins nés en 1996 ou avant.

Les inscriptions sont limitées à 150 participants.

Article 4 : Départ – arrivée – horaires

Le départ du TUD sera donné à 10 heures sur le parking des Brasseries, avenue du 94^{ème} R.I.

L'arrivée sera jugée sur le même lieu.

Des vestiaires et des douches seront à la disposition des concurrents au gymnase Bradfer.

Article 5 : Sécurité

Des signaleurs seront présents sur l'ensemble du parcours et notamment aux carrefours dangereux. Un fléchage et de la rubalise compléteront la signalisation.

Un médecin et un poste de secours assureront la sécurité médicale des concurrents.

Tout abandon devra être signalé à l'organisateur.

Le TUD se déroulera en semi autosuffisance, un seul ravitaillement est prévu sur le parcours. Les coureurs devront se munir de la boisson et des aliments nécessaires pour rallier l'arrivée.

Article 6 : Inscriptions

Conformément à la réglementation, l'inscription sera valide si chacun des participants est titulaire soit :

- d'une licence UFOLEP, de la Fédération Française d'Athlétisme ou de triathlon.
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

Les coureurs licenciés devront joindre une copie de leur licence à leur bulletin d'inscription.

Article 7 : Droits d'engagement

Le droit d'engagement est fixé à 10 euros.

Le dossier d'inscription avec le bulletin de participation, la copie de la licence ou le certificat médical et les droits d'engagement seront à retourner avant le 10 avril 2014 à l'adresse suivante :

AMB 26, boulevard Jean Driès 55000 BAR LE DUC

Les droits d'engagement comprennent : le dossard, un lot et le verre de l'amitié servi à l'issue de la remise des prix.

Article 8 : Dossards

La remise des dossards s'effectuera le 13 avril de 8 h à 9 h 30 au gymnase Bradfer

Article 9 : Récompenses

Un chronométrage donnera lieu à l'établissement d'un classement général à l'issue de l'épreuve. Des pointages seront mis en place au long du parcours.

La remise des prix se déroulera à 12 h 30

Seront récompensés, les 3 premiers au scratch masculins et féminins ainsi que les premiers de chaque catégorie.

Un classement par équipe sera établi. Peuvent concourir à ce classement tout participant membre d'une association ou d'une entreprise inscrit à ce titre au trail. Le classement sera effectué au cumul des 3 premières places.

Article 10 : Assurance

Conformément à la législation, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'APAC, assurance de la Ligue de l'enseignement. Cette assurance couvre sa responsabilité ainsi que celle des bénévoles et des participants à cette épreuve.

Article 11 : Environnement

Une attention particulière sera portée à la propreté du site et des parcours. Des poubelles seront mises à disposition au départ, à l'arrivée ainsi qu'au ravitaillement. Les coureurs ne devront pas jeter leurs déchets et s'engagent à les conserver jusqu'à l'arrivée. Les coureurs seront ravitaillés dans leur gobelet personnel ou dans leur gourde ou poche à eau.

Article 12 : Droits à l'image

Les concurrents renoncent expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de leur image.

Article 13 : Modification/annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier tout ou partie de l'épreuve pour des raisons objectives ou de force majeure dont il reste seul juge.

Article 14 :

L'inscription au 1^{er} Trail Urbain des Ducs implique la connaissance et le respect du présent règlement.

Pour ceux qui le souhaitent, un entraînement visant à reconnaître le parcours sera organisé le dimanche 23 mars à 10 heures avec départ au parking des Brasseries (sur inscription gratuite).